

Décision n° 2020-62 du 04/06/2020 - Création d'un Comité scientifique temporaire « Macroprogestatifs et risque de méningiome » à l'ANSM

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Vu le Code de la santé publique et notamment les articles L.1451-1 à L.1451-4, L.1452-1 à L.1452-3, L.1454-2, L.5311-1, L.5311-2, L.5323-4 et L.5324-1 et R.5322-14;

Vu l'avis n° 2018-04 du Conseil scientifique en date du 26 septembre 2018 ;

Vu la délibération n° 2018-37 du conseil d'administration en date du 29 novembre 2018 ;

DECIDE

Article 1er : Il est créé auprès du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) pour une durée de 1 an à compter de la date de nomination de ses membres, un Comité scientifique temporaire « Macroprogestatifs et risque de méningiome ».

Article 2 : Le Comité scientifique temporaire «Macroprogestatifs et risque de méningiome » est chargé de recueillir un avis collégial pour statuer sur le risque de méningiome en lien avec les macroprogestatifs (nomegestrol et chlormadinone).

Article 3 : Les experts scientifiques du Comité scientifique temporaire sont désignés par le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé pour une durée de 1 an. Ces membres sont choisis au regard de leurs compétences en matière de neurochirurgie, endocrinologie, gynécologie, contraception, dermatologie, épidémiologie et pharmacovigilance.

Article 4 : Le secrétariat du Comité scientifique temporaire est assuré par la Direction des médicaments en cardiologie, rhumatologie, stomatologie, endocrinologie, gynécologie, urologie, pneumologie, ORL, allergologie.

Article 5 : La présente décision sera publiée sur le site Internet de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Fait le 04 juin 2020

Dominique MARTIN

Directeur général

Lire aussi

- Décision n° 2020-63 du 04/06/2020 - Nomination auprès du Comité scientifique temporaire «Macroprogestatifs et risque de méningiome» à l'ANSM